Ontario
Ministry of Education
Ministry of Colleges and Universities

1986–89

# Report of the Council for Franco-Ontarian Education

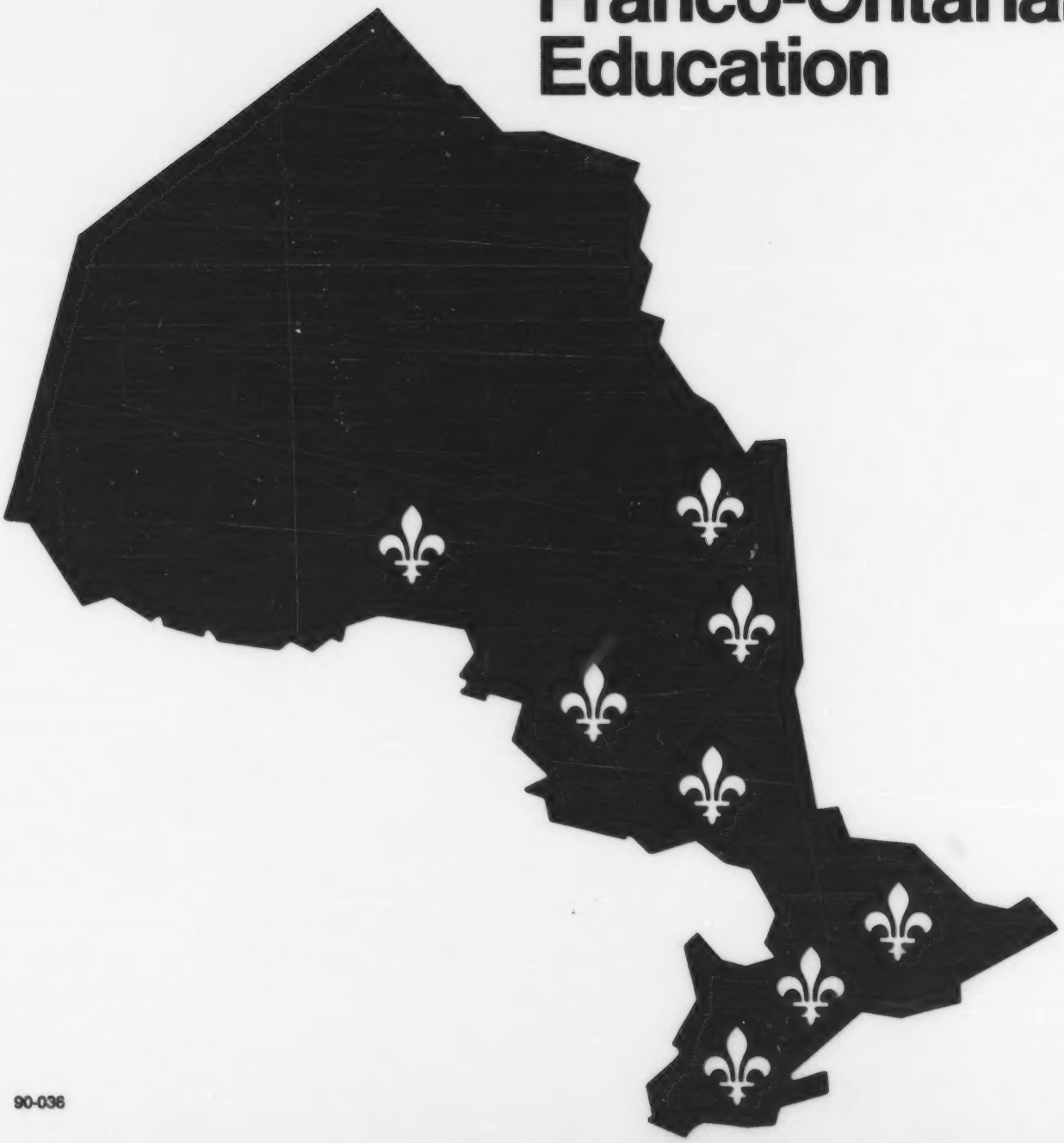

90-036

Ontario

91-06849/

Council for
Franco Ontarian
Education

Le Conseil
de l'éducation
franco-ontarienne

880 Bay Street
Suite 203
Toronto, Ontario
M7A 1L2
(416) 963-1125

880, rue Bay, pièce 203
Toronto (Ontario)
M7A 1L2
(416) 963-1125

The Honourable Sean Conway
Minister of Education, of Colleges and Universities,
and of Skills Development

Dear Sir:

I have the honour of submitting to you the Report of the Council for Franco-Ontarian Education for the period beginning April 1, 1986, and ending June 30, 1989.

Yours sincerely,

Marc Godbout
Chairman
Council for Franco-Ontarian
Education

# Table of Contents


Chairman's Message ..... 4

Background of the Council ..... 5

Mandate of the Council ..... 5

Composition of the Council ..... 6

**Activities of the Council** ..... 7

Master Plan for Franco-Ontarian Education ..... 9

Teacher Education ..... 10

Consequences of Immersion Programs ..... 11

Reorganization Plan for the Council ..... 12

Grants ..... 13

Forums ..... 13

Meetings With Ministers ..... 14

Committees and Councils ..... 14

**Recommendations of the Master Plan for Franco-Ontarian Education** ..... **15**

Volume 2: Preschool Education ..... 17

Volume 3: Education at the Elementary and Secondary School Levels ..... 18

Volume 4: Education at the College Level ..... 21

Volume 5: Education at the University Level ..... 23

# Chairman's Message

The period from April 1986 to June 1989 was a particularly encouraging one for Franco-Ontarian education. Significant progress has been made on several fronts: the Legislative Assembly adopted the French Language Services Act, 1986 (Bill 8), an Act to amend the Education Act and the Municipality of Metropolitan Toronto Act (Bill 75), and an Act to establish a French-Language School Board for the Regional Municipality of Ottawa-Carleton, 1988 (Bill 109). In addition, a French-language college was founded.

In accordance with its mandate, the Council for Franco-Ontarian Education carefully examined all the education-related bills and submitted its recommendations to the Ministers of Education and of Colleges and Universities. The council also examined proposed amendments to the legislation in order to ensure that the needs of Franco-Ontarians were met.

The council's endeavours culminated in the presentation of the *Master Plan for Franco-Ontarian Education*. Representing two years of research, the *Master Plan* gives an overall view of the Franco-Ontarian education system and makes specific recommendations concerning it. The favourable response that the *Master Plan* received from the Ministers of Education and of Colleges and Universities and from the government leads us to believe that Franco-Ontarians will see their hopes realized in the near future.

Full governance of Franco-Ontarian schools, at all levels, by francophones has significant repercussions for the Council for Franco-Ontarian Education. Accordingly, after reviewing its mandate and structure, the council submitted its reorganization plan to the Ministers of Education and of Colleges and Universities. The plan proposes amendments that will enable the council to better fulfil its mandate and better meet the educational needs of Franco-Ontarians.

In carrying out its mandate, the council has always tried to reconcile individuals' viewpoints with those of the regions. In so doing, it has helped to strengthen the bonds of a dynamic community proud of its past and of its culture. Thanks to the progress that has been made, Franco-Ontarians can contemplate the future with confidence.

We have every hope that, with close co-operation between the government and the Franco-Ontarian community, the objective set forth in the preamble to the French Language Services Act, 1986 will be achieved. Together we will shape our future and contribute to the political, economic, and social development of Ontario.

Yours sincerely,

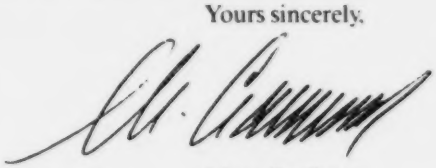

Marc Godbout
Chairman

# Background of the Council

In September 1971, the then Minister of Education, the Honourable Robert Welch, announced that a commission of enquiry had been set up to review the legislation governing French-language education at the secondary school level in Ontario and to put forth proposals for improving and clarifying this legislation. In addition, the commission was to study the provisions related to French-language education in the province and to make recommendations with a view to finding a fair solution to any problems that might arise from the implementation of the legislation.

The commissioner, Professor T.H.B. Symons, presented the enquiry report on February 17, 1972. Following the submission of this report, the Lieutenant-Governor of Ontario approved Order-in-Council 2851/86 establishing the Council on French-Language Schools, chaired by Dr. Laurier Carrière.

The council's mandate, which is also that of the Council for Franco-Ontarian Education, was to ensure long-term planning for the continuing development of a first-class curriculum for French-language education in Ontario. It was responsible for:
- interpreting the existing policies that were being implemented in the French-language schools;
- examining any new policies with a view to ensuring that the needs of Franco-Ontarians were being met;
- submitting recommendations on all aspects of Franco-Ontarian education.

In 1977, the chairman of the council was given the official title of Assistant Deputy Minister for French-language education. The council was subsequently reorganized, its mandate expanded to include postsecondary education, and renamed the Council for Franco-Ontarian Education. In November 1980, the Minister of Education, the Honourable Bette Stephenson, announced the reorganization and described the composition of the Council for Franco-Ontarian Education.

# Mandate of the Council

The mandate of the Council for Franco-Ontarian Education is to advise the Ministers of Education and of Colleges and Universities on all matters related to French-language education. More specifically, but without restricting the scope of its mandate, the council is to:
- identify and assess current and emerging educational issues within the Franco-Ontarian community and recommend to the Minister of Education or to the Minister of Colleges and Universities, as the case may be, policy proposals for consideration;
- examine and comment to the Minister of Education and to the Minister of Colleges and Universities upon policy proposals, other than those recommended by the council under paragraph 1, made in respect of Franco-Ontarian education;
- develop and submit recommendations to the Minister of Colleges and Universities in respect of the establishment and allocation of additional grants for new French-language university programs for Franco-Ontarian students; and
- advise the Minister of Colleges and Universities regarding the planning and development of French-language services and programs at the university and college level.

To this end, the council establishes and maintains liaison with the Ontario Council of Regents and the Ontario Council on University Affairs. Moreover, the council may, if necessary, define and fund research projects not yet undertaken by the Ministry of Education or by the Ministry of Colleges and Universities.*

The council may also consult various committees that are able to help it in its task. It may, for example, consult committees composed of representatives of associations interested in Franco-Ontarian education in order to determine the expectations and needs of Franco-Ontarians in the area of French-language elementary and secondary education. It may seek the advice of committees responsible for matters related to postsecondary education with regard to existing and projected French-language services and programs in colleges and universities.

*Order-in-Council 3064/80

# Composition of the Council

The Council for Franco-Ontarian Education is composed of eight full members and three ex-officio members. The full members, including the chairman, have voting rights; the ex-officio members play an advisory role. The ex-officio members are:

- the Assistant Deputy Minister for French-Language Education;
- the Executive Director of the Office of Francophone Affairs, or designated representative;
- the person responsible for French-language post-secondary education in the Ministry of Colleges and Universities and the person designated by the Deputy Minister of this ministry.

Mr. Onésime Tremblay held the position of council chairman until June 30, 1986. The present chairman, Mr. Marc Godbout, succeeded him. The following list of members includes members whose term of office ended during the period covered by this report. Termination dates are given in parentheses.

## Full Members

Mr. Denis Fortin (December 31, 1987)

Mr. Philippe Garigue (December 31, 1986)

Mr. Marc Godbout, Chairman

Mrs. Laura Gueguen-Charron (December 31, 1986)

Mrs. Renée Lapointe

Rev. Laurent Larouche (June 30, 1988)

Mrs. Annette Lemelin (August 11, 1988)

Mrs. Andrée Lortie

Mrs. Monique Matko

Mr. Maurice Perrier

Mr. Yves Poirier

Mr. Onésime Tremblay (June 30, 1986)

Mr. Raymond Tremblay

Mrs. Latly Vu

## Ex-Officio Members

Mr. Rémy M. Beauregard, Executive Director, Office of Francophone Affairs

Mrs. Mariette Carrier-Fraser, Assistant Deputy Minister for French-Language Education, Ministry of Education

Mr. Lionel J. Poirier, Executive Co-ordinator for Francophone Affairs, Ministry of Colleges and Universities

## Executive Secretary

Mr. Alfred Abouchar

## Observers

Mr. Daniel Cayen, French-Language Co-ordinator, Ministry of Skills Development

Mr. Claude Décelles, French-Language Co-ordinator, Ministry of Skills Development (April 21, 1989)

# Activities of the Council

During the period April 1, 1986, to June 30, 1989, the Council for Franco-Ontarian Education met thirty-one times.

The activities of the council included examining the French-language education system, studying the findings of research projects, and reviewing its own structure and mandate. Following is a report of its activities.

# Master Plan for Franco-Ontarian Education

In 1987, the Council for Franco-Ontarian Education undertook an evaluation of French-language education at all levels of instruction. After an extensive analysis of the situation, the council, in 1989, published the *Master Plan for Franco-Ontarian Education* which outlines proposed changes to ensure the delivery of quality programs to Franco-Ontarians.

In the *Master Plan* the council presents a realistic overall plan that addresses both the present and future needs of Franco-Ontarians. Based on the existing system, the *Master Plan* was designed as a guide for those working in Franco-Ontarian education.

In preparing this document, the council held extensive consultations in order to understand accurately the needs, interests, and priorities of those affected by and involved in Franco-Ontarian education. Two forums were organized at which consensus was reached on the need for action and on the main priorities. Each forum attracted about one hundred people from across the province. The participants represented various ministries, teaching institutions, and agencies interested in education.

The first forum, held on March 4 and 5, 1988, in Ottawa, dealt with postsecondary education. The participants discussed goals, requirements, and priorities, and also examined the conditions necessary for establishing a postsecondary education system for Franco-Ontarians. It was determined that these conditions would include: the existence of a French-speaking environment; careful planning of the content and delivery of French-language programs; guaranteed accessibility to programs by francophones in northern, eastern, and central Ontario; and francophone governance of the system.

The second forum was held in Toronto on November 4 and 5, 1988. The participants examined elementary and secondary school instruction and child-care services.

At both forums, the council presented a draft of its *Master Plan*. Participants were invited to comment on the council's recommendations concerning child care, pedagogy, human and financial resources, administrative structure, and governance at the elementary and secondary school levels. These comments were carefully considered by the council when the final draft was prepared, a summary of which was sent to each participant.

In the *Master Plan*, the council proposes a direction for French-language education in the coming years at all levels of instruction. The document presents an overall plan for French-language education and proposes a thoughtful direction for its development within an autonomous system. It deals with: governance; programs; human, educational, and financial resources; cultural leadership; and special education.

Five volumes of the *Master Plan* have been published. Two others, one dealing with literacy and the other with skills development, are in preparation.

The first volume, *The Franco-Ontarian School: Aspirations and Directions*, is a discussion paper dealing with the special characteristics of French-language schools in Ontario.

The second volume, *Preschool Education*, proposes a series of measures to improve French-language child-care services and to halt early assimilation.

The third volume, *Education at the Elementary and Secondary Levels*, analyses the various sectors of education and their administration and proposes changes that benefit Franco-Ontarians.

The fourth volume, *Education at the College Level*, redefines the mission and role of the colleges in the Franco-Ontarian context.

The fifth volume, *Education at the University Level*, proposes the creation of a university system for Franco-Ontarians.

The council presented the first, second, and third volumes to the Minister of Education, the Honourable Chris Ward, on January 25, 1989. On the following day, it submitted the fourth and fifth volumes to the Minister of Colleges and Universities, the Honourable Lyn McLeod.

The *Master Plan* was then released to the media and to people working in the Franco-Ontarian education sector. It was very well received and was considered an important step in the discussion of French-language education.

The recommendations made by the council in the *Master Plan* are given in full at the end of this report.

# Teacher Education

Throughout 1986–89, teacher education was an issue of concern in Ontario. The Council for Franco-Ontario Education was particularly interested in this issue because the number of Franco-Ontarian teachers was decreasing during this period. The problem is especially acute in remote areas. Strong measures must be taken in the very near future to prevent this shortage from assuming alarming proportions.

The council funded an extensive research project on the issue, with Mr. Normand Frenette in charge. The findings of this project were published in 1988 under the title *Rapport de l'Enquête sur les besoins des enseignants franco-ontariens en matière de formation initiale et continue* (Report of the Enquiry Into the Pre-Service and In-Service Training Needs of Franco-Ontarian Teachers). The primary objective of the enquiry was to determine the market for the programs and courses currently available from, or planned by, the faculties of education. With the help of the Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, about 5560 questionnaires were sent out to teachers at 416 French-language schools. An examination of the 2590 questionnaires returned revealed an urgent need for basic and additional qualification courses. Although teachers varied in their choice of subject and year of study, there were indications of a growing demand for Master and Doctor of Education programs and courses.

The report was presented to the council on November 27, 1987. The council subsequently presented it to the Ministries of Education and of Colleges and Universities.

The report was later released to Franco-Ontarian associations, faculties of education, and other interested parties.

The council struck a committee composed of the deans of the French-language sections of the faculties of education and representatives of various groups active in the education sector. This committee, the Teacher Education Committee, met several times to deal with all aspects related to Franco-Ontarian teacher education. It also looked into enrolment, knowledge of the language, and examined how immersion programs affect the number of teachers in

French-language schools. The committee took into consideration the *Rapport final du comité d'enquête sur la formation des enseignants* (Final Report of the Teacher Education Review Steering Committee), published in 1988 by the Ministries of Education and of Colleges and Universities.

The Teacher Education Committee continues to monitor the situation and to take corrective action on a regular basis or, when the solution to the problem comes under the jurisdiction of other bodies, to offer suggestions.

# Consequences of Immersion Programs

In March 1985, the Council for Franco-Ontarian Education commissioned a study, headed by Louis-Gabriel Bordeleau, to examine the impact of immersion programs on the French-language education system. The findings of the study were published in 1988 under the title *L'éducation française en Ontario à l'heure de l'immersion* (French-Language Education in Ontario at the Time of French Immersion).

The study takes a comprehensive approach. The authors consulted school statistics and examined findings of other research studies. They met with those in charge of immersion programs and of the French-language education system, and they examined how issues related to immersion and Franco-Ontarian education are perceived.

The authors note that the objective of French-language schools is to teach French as a first language and to integrate students into French culture, whereas the objective of immersion programs is to teach French as a second language and to foster an appreciation of the culture associated with the French language. The authors stress the dangers of integrating immersion programs into the Franco-Ontarian education system, and observe that such integration, for economical and pedagogical reasons, could be extremely harmful to French-language education.

# Reorganization Plan for the Council

Given the changing circumstances and context in which the council is called upon to carry out its mandate, the Council for Franco-Ontarian Education feels the need to review both its mandate and its structure. The *Reorganization Plan for the Council for Franco-Ontarian Education*, published in 1989, was designed as a tool for discussion and dialogue. In this document, council proposed changes that should enable it to respond more effectively to the new needs and the new reality of the Franco-Ontarian community.

The council believes that its mandate should remain that of ensuring the long-term planning and development of first-class French-language programs. With a more comprehensive structure, the council could delve deeper into issues, and its consultative role could be both more focused and more thorough. As a consequence, it would be able to advise the Ministers of Education and of Colleges and Universities more effectively.

The *Reorganization Plan* therefore proposes a structure that would increase the council's efficiency. In order to be able to deal successfully with increasingly complex issues, the council recommends the establishment of three standing committees, each responsible for a specific sector. The work of these committees would be co-ordinated by the council. Moreover, the members of all three committees would sit on the council, together with two other persons, one of whom would be in charge of skills development and the other of literacy. The council's organizational chart might look as follows:

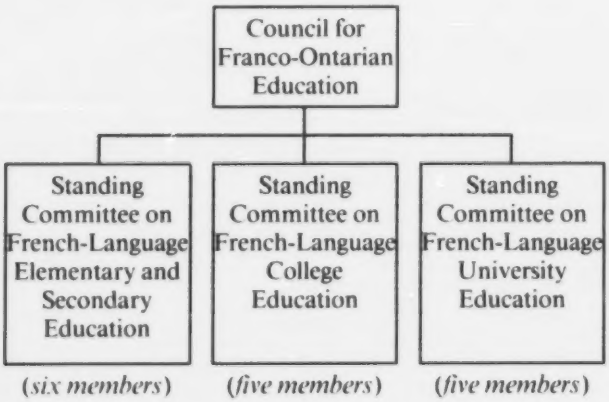
Council for Franco-Ontarian Education
Standing Committee on French-Language Elementary and Secondary Education
Standing Committee on French-Language College Education
Standing Committee on French-Language University Education
(six members)
(five members)
(five members)

In the *Master Plan for Franco-Ontarian Education*, the council proposed that a Council on French-Language College Services, responsible to the Minister of Colleges and Universities, be established. The mandate of this council would be to co-ordinate French-language college education on a province-wide scale, to define the main policy directions, and to guide the boards of governors of the French-language colleges. The council also recommended that the Government of Ontario establish a Council on French-Language University Programs and Services to determine the needs of Franco-Ontarians at the university level and to co-ordinate the activities and programs necessary to meet those needs. It was suggested that representatives of this council be members of the Council for Franco-Ontarian Education and that they attend, as observers, the meetings of the Ontario Council on University Affairs, and that this arrangement be reciprocal. The new reorganization proposed by the council is thus in keeping with the recommendations made in the *Master Plan*.

# Grants

From April 1986 to June 1989, the council made recommendations for additional funding to the Minister of Colleges and Universities for the development of new French-language programs and courses for Franco-Ontarians.

The following universities have received such funds:
- The University of Ottawa
- Laurentian University
- Glendon College, York University
- Hearst University College
- University of Sudbury
- Saint Paul University

In total, $1 900 000 was allocated in 1987, and $3 622 131 in 1988. The council recommended grants totalling $2 369 010 for 1989.

The grants were used mainly for the extension of French-language programs in the fields of health, law, and social services.

# Forums

During the period covered by this report, the Council for Franco-Ontarian Education organized the following two forums:
- Education at the College and University Levels (held in Ottawa on March 4 and 5, 1988)
- Education at the Elementary and Secondary Levels and Child-Care Services (held in Toronto on November 4 and 5, 1988)

# Meetings With Ministers

The Council for Franco-Ontarian Education met with the following ministers on the dates given:

- December 11, 1986
  The Honourable Sean Conway, Minister of Education
  The Honourable Gregory Sorbara, Minister of Colleges and Universities
- January 28, 1987
  The Honourable Bernard Grandmaître, Minister Responsible for Francophone Affairs
- March 25, 1987
  The Honourable Gregory Sorbara, Minister of Colleges and Universities
- January 27, 1988
  The Honourable Chris Ward, Minister of Education
- February 24, 1988
  The Honourable Lyn McLeod, Minister of Colleges and Universities
- January 25, 1989
  The Honourable Chris Ward, Minister of Education
- January 26, 1989
  The Honourable Lyn McLeod, Minister of Colleges and Universities

# Committees and Councils

The Council for Franco-Ontarian Education participated in the deliberations of many groups, including the following:

- Council on Colleges and Universities
- Teacher Education Committee
- Vision 2000, 6th Table
- Grants Committee
- Reorganization Committee

The council also chaired the meetings of the Council of Presidents of Franco-Ontarian Education Agencies, which meets every month to examine and reach consensus on current issues.

## Members of the Council of Presidents of Franco-Ontarian Education Agencies

The following individuals were members of the Council of Presidents as of June 30, 1989:

Mrs. Élise Beauregard, President of the Association des cadres francophones des collèges communautaires de l'Ontario

Mrs. Lucie Boileau, President of Direction Jeunesse

Mr. Raymond Chénier, President of the Association des surintendantes et des surintendants franco-ontariens

Mrs. Isabelle de Courville-Nicol, President of the Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien

Mrs. Ginette Gratton, Executive Director of the Association française des conseils scolaires de l'Ontario

Mr. Jacques Hallé, President of the Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Mr. Normand Lapointe, Acting President of the Association des professeurs francophones des collèges ontariens

Mr. Ronald Marion, President of the Association française des conseils scolaires de l'Ontario

Mr. Pierre Pellerin, President of the Fédération des associations de parents et d'instituteurs de langue française de l'Ontario

Mr. Carmel Roy, Director of the Conseil d'éducation catholique pour les francophones de l'Ontario

Mr. Jean-Paul Scott, Executive Director of the Conseil d'éducation catholique pour les francophones de l'Ontario

Mrs. Rolande Soucie, President of the Association canadienne-française de l'Ontario

# Recommendations of the Master Plan for Franco-Ontarian Education

In 1989, the Council for Franco-Ontarian Education presented the Ministers of Education and of Colleges and Universities with a five-volume document entitled *Master Plan for Franco-Ontarian Education*. The document contained the recommendations given on the following pages.

# Volume 2: Preschool Education

1. That the Government of Ontario recognize that French-language child-care services are essential to support, develop, and protect the heritage of Franco-Ontarians, as set forth in the Preamble to the French Language Services Act, 1986 (Bill 8).

2. That the Ministry of Community and Social Services, in co-operation with the Ministry of Education, develop a specific policy to ensure that French-language child-care centres are available in all regions of the province.

3. That special education services be made available in French for French-speaking preschool children.

4. That the Ministry of Community and Social Services, in co-operation with the Ministry of Education, accelerate the creation of child-care centres in a school setting through the following measures:

   a) the renovation of existing vacant space in schools;

   b) the allocation of capital grants to school boards for the purchase of modular complexes;

   c) the allocation of capital grants to school boards for the construction of annexes to existing school buildings;

   d) the allocation of spaces to child-care centres, in keeping with the size of the population served;

   e) the full application of the provisions of Part XI of the Education Act, specifically at the level of admission committees.

5. That the Government of Ontario set aside a special budget to enable the Ministries of Education and of Community and Social Services to implement their policies of expansion of French-language child-care services.

6. That the Ministries of Education and of Community and Social Services, together with the municipalities, revise the funding criteria for French-language child-care centres to reflect the actual costs of delivering services in French and of transporting French-speaking children to French-language child-care centres.

7. That the Ministry of Community and Social Services, together with the Ministry of Education and the Office of Francophone Affairs, create a provincial committee of French-language child-care centres responsible for exchanging information between agencies and creating and maintaining ties with the community.

8. That the Ministry of Colleges and Universities and the provincial committee on French-language child-care centres proposed in 7 above make provisions for post-secondary training in early childhood education, set up an incentive program for studies in early childhood education, and establish a program designed to encourage the retention of qualified French-speaking staff in existing child-care centres and in the established child-care centres in Ontario's French-language colleges.

9. That additional financial resources be made available to French-language child-care centres to enable them to acquire the teaching materials necessary for setting up first-class programs in French.

10. That the Centre franco-ontarien des ressources pédagogiques (Franco-Ontarian Education Resource Centre) be responsible for developing, producing, and distributing teaching materials for French-language child-care centres.

11. That additional funds be allocated to school boards interested in establishing Junior Kindergarten or full-time Senior Kindergarten programs in order to help francophone children upgrade their language skills in a French-language environment.

# Volume 3: Education at the Elementary and Secondary School Levels

1. That a provincial policy establishing directions and guidelines for French-language education be set out in a circular, and that the Education Act and regulations relating to education be changed accordingly.

2. a) That all curriculum guidelines be monitored to ensure that they take into account the needs identified in the new provincial policy on French-language education.

   b) i) That a curriculum branch for French-language education be established with a mandate to plan, develop, co-ordinate, implement, and evaluate school curricula across the province.
   ii) That the new branch come under the direction of a francophone assisted by a team of French-language education officers with expertise in the various disciplines that comprise the school curriculum.

   c) That project management teams, with responsibility for co-ordinating implementation activities at the regional level, be set up for each curriculum guideline and that these teams be responsible to the Curriculum Branch for French-Language Education and to the regional offices.

   d) i) That the French-Language Consultative Services be reorganized and that co-ordination of their activities be transferred to the Curriculum Branch for French-Language Education.
   ii) That the French-Language Consultative Services be provided with education consultants specializing in all subjects at every division level.

   e) i) That each Ministry of Education regional office put in place a regional group to develop, implement, and evaluate school curricula subsequent to the publication of new curriculum guidelines.
   ii) That the necessary funds for the establishment and operation of the regional groups be allocated to the regional offices.
   iii) That each project management team be allocated the necessary funds for curriculum development and for the preparation of study plans, in consultation with school boards interested in participating.

3. a) i) That the co-ordination of programs for the development of teaching materials be entrusted to the Curriculum Branch for French-Language Education.
   ii) That funds allocated to the development of French-language teaching materials be increased, and that the human resources necessary to produce these materials be provided.
   iii) That the entire curriculum be based on original French-language teaching materials generated by francophone educators.

   b) i) That the co-ordination of courseware development programs be entrusted to the Curriculum Branch for French-Language Education.
   ii) That the funds allocated to the development of French-language courseware be increased, and that the human resources needed to develop this courseware be provided.
   iii) That the overall curriculum be based on original French-language courseware generated by francophone educators.

   c) i) That the French-language section of the Independent Learning Centre come under the Curriculum Branch for French-Language Education, and that centres be set up in the Northern, Eastern, and Central Ontario regions.
   ii) That the French-language section responsible for distance education also come under the Curriculum Branch for French-Language Education.
   iii) That a survey be conducted to determine what courses and services are most needed by francophones, and that measures be adopted to ensure that these courses and services are made available through the Independent Learning Centre.

   d) i) That the mandate of the Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (Franco-Ontarian Education Resource Centre) be reviewed with a view to provincial centralization of French-language teaching resources.
   ii) That the funds allocated to the centre be increased in accordance with its increased responsibilities.

e) That the use of TV Ontario's French-language education resources be encouraged.

f) That the Ministry of Education, in co-operation with the Ministry of Industry, Trade and Technology, encourage the creation of small and medium-sized Franco-Ontarian businesses in the fields of textbook publishing, courseware publishing, and the production of educational support materials.

g) That, in co-operation with the Ministry of Municipal Affairs, a program be established to create and expand libraries and educational resource centres for community use, and that the necessary funds be allocated for the implementation of such a program in every French-language school in Ontario.

4. a) i) That, in co-operation with the Ministry of Colleges and Universities, the preservice training program be reviewed, and that admission and candidate selection criteria, curriculum development, and the awarding of teaching certificates take into account the needs and the distinct character of the Franco-Ontarian community, in the context of the current review of preservice and in-service training.

ii) That, in co-operation with the Ministry of Colleges and Universities, the necessary policies be put in place to ensure that all francophone teachers trained by the faculties of education or recognized by the Ministry of Education have proficiency in written and spoken French, possess a thorough knowledge of the various instructional methods used in schools, and undertake to preserve the distinctive character of French-language schools and to promote the special role they play with regard to the preservation of French culture in a pluralistic environment.

iii) That, in co-operation with the Ministry of Colleges and Universities, a co-ordination mechanism be put in place to reorganize, standardize, and redirect inservice training programs and additional teacher qualification programs.

b) That the bursary program for French-language teachers be changed to encourage the pursuit of advanced studies in education, particularly in the fields of curriculum development, assessment and evaluation, and computer technology in the schools.

c) That the existing pupil-teacher ratio in Ontario's French-language schools be examined to determine its appropriateness for education in a minority setting.

d) That, in co-operation with the school boards and the teachers' federations, the problem of the advancement of teachers in French-language schools be examined.

e) That, in co-operation with the Ministry of Colleges and Universities, French-language professional development courses leading to additional qualifications be created.

f) That teachers coming to Ontario from other provinces be required to take special courses to familiarize them with the organization of Franco-Ontarian schools.

g) That a systematic, comprehensive enquiry be conducted into the special education needs of Franco-Ontarians.

h) That the mandate of the Centre Jules-Léger be extended to meet the special education needs of Franco-Ontarians.

i) That inservice training be increased so that teachers can learn to recognize, identify, and remedy difficulties by taking the appropriate interventions.

5. a) That all French-language schools identify a number of common professional development days, and that the financial and human resources necessary to facilitate a concerted educational effort at the regional or provincial level be allocated.

b) That school boards offer remedial language classes in French for francophone students who are unable to function properly in regular classes because of their inadequate knowledge of French, and that the necessary funds be allocated to school boards for this purpose.

c) That the Ministry of Education, in co-operation with the Ministry of Colleges and Universities, recognize the program "Monde du Travail" as a priority for French-language education, and that the necessary funds be allocated for the implementation of this program.

d) That the rate of placement of computer technology in French-language schools be accelerated and that telecommunication technology be subsequently added to it.

e) That the co-operative education program for francophone students be reviewed and reorganized in accordance with students' needs and with the reality of the francophone business world, and that additional funds be allocated to correct the program's shortcomings.

f) That a provincial French-language leadership centre be established, and that it be given the necessary mandate and budget to function effectively.

**6.** a) That the government, in the near future, make known its position on school governance by francophones for the province as a whole.

b) That a French-language school board implementation commission be set up.

c) That the mandate of this commission be developed jointly by the Council for Franco-Ontarian Education and the agencies concerned.

d) That legislation be developed to allow interested regions or boards to set up French-language school boards.

e) That interested regions and school boards be consulted on a regular basis.

f) That the provincial co-ordination of all French-language services come under the authority of the assistant deputy minister responsible for French-language education.

g) That the ministry's regional offices be reorganized to give francophone education officers greater autonomy and latitude in regard to regional educational services offered in French.

**7.** a) i) That, in co-operation with the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Culture and Communications, an interministerial committee be set up to prepare a development plan for French-language community schools.

ii) That this plan be implemented and financed with the co-operation of the school boards.

b) That funding be provided for the establishment of leadership programs for Franco-Ontarian secondary students.

c) That, for funding purposes, French-language general-interest courses be recognized in the 1989 general legislative grants.

# Volume 4: Education at the College Level

1. That the Ministry of Colleges and Universities recognize the special role of French-language college education in promoting social and community development.

2. That the Ministry of Colleges and Universities recognize the principle of self-governance at the college level by and for Franco-Ontarians.

3. That, before 1991, a French-language college be founded in each of the following regions: Eastern, Northern, and Southern Ontario.

4. That a provincial commission be set up to co-ordinate the creation of the three French-language colleges.

5. That, in co-operation with the regions, the provincial commission responsible for the creation of French-language colleges prepare a statement of agreement outlining the rationale of course offerings and the adoption of special mandates.

6. That a council on French-language college services be created, responsible to the Minister of Colleges and Universities.

7. That the position of Assistant Deputy Minister of Francophone Affairs be created in the Ministry of Colleges and Universities.

8. That a French-Language College Affairs Branch, responsible to the Assistant Deputy Minister of Francophone Affairs, be created in the Ministry of Colleges and Universities.

9. That a province-wide publicity and promotion campaign be designed and developed as part of "Éduc-action" to inform Franco-Ontarians of the existence and benefits of the services and programs offered by the French-language colleges.

10. That the French-Language College Affairs Branch develop and implement a provincial plan for the creation of new programs and the expansion of existing programs at the postsecondary level.

11. That the French-Language College Affairs Branch, in collaboration with interested groups and industries, update the list of job profiles in the high-technology sector to reflect government priorities and activities so that the French-language colleges can set up the appropriate programs.

12. That the provincial commission responsible for the creation of French-language colleges give one of the three French-language colleges the mandate to provide polytechnical training for Franco-Ontarians.

13. That the provincial commission responsible for the creation of French-language colleges give one of the three French-language colleges the mandate to offer health sciences programs with a strong technology component.

14. That the French-language colleges undertake a study of the needs of each of the three regions of Eastern, Northern, and Southern Ontario in order to identify the target populations, determine objectives, and establish a program for regional development and for the promotion of continuing education services.

15. That the Council on French-Language College Services strike an advisory committee to pressure the federal and provincial governments to create skills development courses that meet the needs of Franco-Ontarians.

16. That literacy centres be set up in each of the three colleges.

17. That an advisory committee made up of representatives of the three French-language colleges be created within the French-Language College Affairs Branch to make recommendations on all aspects of distance education.

18. That one of the French-language colleges be given the mandate to set up a media centre.

19. That one of the French-language colleges be given the mandate to set up a centre for research and development of courseware and computer-assisted learning materials.

**20.** That one of the French-language colleges be given the mandate to set up a centre for the development of assessment instruments.

**21.** That learning centres be set up in each of the colleges to assist students experiencing difficulties in subjects other than French, with particular emphasis on science and mathematics.

**22.** That student residences be built, taking into account the mandate of each college, in order to create a sense of community, alleviate problems of population dispersal, and establish concentrations of French-speaking students.

**23.** That the bursaries for French-language studies be increased in order to encourage the enrolment of Franco-Ontarians in French-language programs.

**24.** That the French-Language College Affairs Branch create mechanisms to ensure co-operation and co-ordination with the secondary level.

**25.** That the Franco-Ontarian Education Resource Centre be made responsible for the distribution of teaching materials.

**26.** That the French-Language Fund be increased to permit the development of new programs in French and that the fund be used also to develop training activities.

**27.** That the allocation of funds for the development of teaching materials be based on long-term planning and development.

**28.** That the special funds made available to the colleges for the purchase, translation, or adaptation of teaching resources be increased to allow the development of new programs.

**29.** That the Perperfra Fund—the fund for professional development programs—be increased annually to meet the professional development needs of administrative personnel, teaching faculty, and support staff.

**30.** That Perperfra's mandate be expanded to include grants that would allow francophones to attend professional development activities conducted in English or offered outside the country.

**31.** That the French-Language College Affairs Branch, in co-operation with the French-language colleges, determine the professional development needs of the teaching staff at the colleges and develop a strategy to meet those needs.

**32.** That the Council on French-Language College Services impress on the universities the need to ensure that Master of Education programs offered in French take into account the professional development needs of teachers at the college level.

**33.** That the Ontario Student Leadership Centre make it an aim to provide training for the administrative staff of the French-language colleges.

**34.** That the concept of recovery be adopted as a fundamental principle in the allocation of funds for the creation of the French-language colleges.

**35.** That the Ministry of Colleges and Universities set up a permanent fund specifically for the development and expansion of French-language programs.

**36.** That the Ministry of Colleges and Universities implement the new additional funding mechanism for French-language programs.

**37.** That the Ministry of Colleges and Universities expand the scope of this mechanism to permit funding of all teaching and learning activities, including postsecondary programs, short-term programs, part-time activities, and so forth.

# Volume 5: Education at the University Level

1. That the Government of Ontario recognize its responsibility with respect to the delivery of university programs and services to its francophone minority.

2. That the Government of Ontario recognize the right of this minority to self-governance with regard to their university programs and services and that, in keeping with this position, it undertake to set up university structures that adhere to this principle of self-governance.

3. That the Government of Ontario give priority to the creation of a university network of French-language services and programs.

4. That the Ministry of Colleges and Universities undertake to promote French-language postsecondary education with a view to raising francophone enrolment in university programs to a level comparable to anglophone enrolment over the next few years.

5. a) That the Ministry of Colleges and Universities restrict designation under the terms of the French Language Services Act, 1986 to university institutions that offer the francophone community a French-language cultural environment and governance of French-language programs and services.

   b) That the funds earmarked for French-language education be allocated to the designated institutions.

6. That the Ministry of Colleges and Universities recognize the right of francophones to governance of French-language programs and services, and that it undertake to establish university structures that adhere to this principle of self-governance.

7. That the Ministry of Colleges and Universities put in place the necessary mechanisms and funds for establishing a French-language distance education network.

8. That, with respect to the expansion of French-language university services, the Ministry of Colleges and Universities adopt a plan based on the following priorities: maintenance of existing programs and courses; extension of programs that are only partially available in French; creation of new programs; and the establishment of an infrastructure to support the creation of pedagogical, research, and student support services.

9. That the Ministry of Colleges and Universities undertake to set up general French-language programs in eastern, northern, and southern Ontario, and that it ensure that specialized programs and the relevant skills development programs are available in French in at least one of these regions.

10. a) That the Government of Ontario establish a Council on French-Language University Programs and Services with a mandate to identify the needs of the Franco-Ontarian community in terms of university level instruction and to co-ordinate provincial programs and activities essential to the advancement of this community.

    b) That representatives of this council sit on the Council for Franco-Ontarian Education as voting members.

    c) That representatives of this council sit on the Ontario Council on University Affairs as observers, and that this arrangement be reciprocal.

11. That the Ministry of Colleges and Universities put in place the necessary mechanisms and funds for the development and implementation of a francophone skills development plan, in particular in the health and social services sectors.

12. That the Ministry of Colleges and Universities give priority to establishing and funding French-language programs in the fields of science and technology.

**13.** a) That the Ministry of Colleges and Universities, in co-operation with the designated universities, ensure that a plan for training a French-language teaching faculty is developed.

b) That the Ministry of Colleges and Universities provide adequate funding for this training plan.

**14.** That the Ministry of Colleges and Universities set up a grant program to develop and fund teaching materials for French-language university courses.

**15.** That the Ministry of Colleges and Universities create a provincial research fund for French-speaking researchers.

**16.** That the Ministry of Colleges and Universities ensure that a French-language environment exists in the institutions submitting a designation plan.

**17.** a) That the Ministry of Colleges and Universities ensure that concrete measures are taken to encourage Franco-Ontarians to attend university.

b) That the Ministry of Colleges and Universities make it a requirement that institutions seeking designation under the terms of the French Language Services Act, 1986 take concrete measures to ensure that Franco-Ontarians have access to their programs.

**18.** That the government establish additional funds for university courses offered in French.

**19.** a) That the Ministry of Colleges and Universities create the position of Assistant Deputy Minister of Francophone Affairs.

b) That the Ministry of Colleges and Universities create a French-Language University Affairs Branch, responsible to the Assistant Deputy Minister of Francophone Affairs.

ISSN 0715-6510

Ontario

Ministère de l'Éducation

Ministère des Collèges et Universités

1986–1989

# Rapport du Conseil de l'éducation franco-ontarienne

90-036

Ontario

Council for
Franco Ontarian
Education

Le Conseil
de l'éducation
franco-ontarienne

880 Bay Street
Suite 203
Toronto, Ontario
M7A 1L2
(416) 963-1125

880, rue Bay, pièce 203
Toronto (Ontario)
M7A 1L2
(416) 963-1125

Monsieur Sean Conway
Ministre de l'Éducation
Ministre des Collèges et Universités

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport du Conseil de l'éducation franco-ontarienne* pour la période qui s'étend du 1er avril 1986 au 30 juin 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Marc Godbout

# Table des matières


Message du président ..... 4

Historique ..... 5

Mandat ..... 5

Composition ..... 6

**Activités du Conseil** ..... 7

*Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne* ..... 8

Formation des enseignants ..... 9

Conséquences des programmes d'immersion ..... 10

Plan de restructuration ..... 11

Subventions ..... 12

Forums ..... 12

Rencontres avec les ministres ..... 13

Comités et conseils ..... 13

**Recommandations du *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne*** ..... 15

Deuxième volume ..... 17

Troisième volume ..... 18

Quatrième volume ..... 21

Cinquième volume ..... 23

# Message du président

Ces trois dernières années ont été particulièrement encourageantes en ce qui concerne l'éducation franco-ontarienne. Des progrès importants ont été réalisés. L'Assemblée législative a adopté la *Loi de 1986 sur les services en français* (projet de loi 8), la *Loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la municipalité de la communauté urbaine de Toronto* (projet de loi 75), la *Loi portant création d'un Conseil scolaire de langue française pour la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton* (projet de loi 109). Un collège de langue française a en outre été fondé.

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a examiné soigneusement tous les projets de loi reliés à l'éducation et conseillé dans la pleine mesure de ses moyens les ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités. Il a également étudié les modifications proposées à la législation afin de s'assurer du respect des besoins des Franco-Ontariens.

Le point culminant de son mandat a été la présentation du *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne*. Fruit de plus de deux ans de recherche, le *Plan directeur* présente une conception globale du système d'éducation destiné aux francophones et expose des recommandations précises à cet égard. L'accueil favorable des ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités ainsi que du gouvernement nous porte à croire que les espoirs des Franco-Ontariens se concrétiseront dans un proche avenir.

La pleine gestion par les francophones de leurs établissements d'enseignement à tous les paliers a d'importantes répercussions sur le Conseil de l'éducation franco-ontarienne. Le Conseil a revu son mandat et sa structure et a soumis aux ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités le *Plan de restructuration du CEFO* dans lequel il propose des modifications qui lui permettront de mieux remplir son mandat et de mieux répondre aux besoins des Franco-Ontariens en matière d'enseignement.

Tout au long de son mandat, le Conseil a toujours tenté de réconcilier les points de vue différents entre les régions et les Franco-Ontariens et a ainsi contribué à fortifier la solidarité d'une communauté dynamique et fière de son passé et de sa culture. Grâce aux progrès accomplis, c'est avec confiance que les Franco-Ontariens peuvent envisager l'avenir.

Nous avons bon espoir que soit atteint, grâce à une étroite collaboration entre le gouvernement et la communauté franco-ontarienne, l'objectif exprimé dans le préambule de la *Loi de 1986 sur les services en français*. Tous ensemble nous façonnerons les voies de l'avenir et contribuerons à l'essor politique, économique et social de notre province.

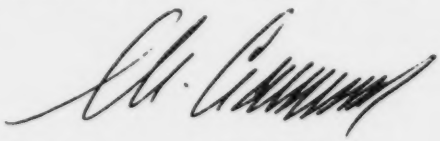

Le président,
Marc Godbout

# Historique

En septembre 1971, le ministre de l'Éducation, M. Robert Welch, annonçait la création d'une commission d'enquête dont l'objectif était de réviser les lois et règlements ayant trait à l'éducation en langue française au palier secondaire en Ontario. La commission devait aussi faire des propositions qui permettraient d'apporter des modifications à ces lois et règlements. Elle devait en outre étudier les dispositions concernant l'éducation en langue française et présenter des recommandations permettant de résoudre équitablement les problèmes que pourrait poser la mise en application de la législation.

Le commissaire, M. Thomas H. B. Symons, a présenté le rapport d'enquête le 17 février 1972. À la suite de ce rapport, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario a sanctionné le décret n° 1481/72 par lequel fut créé le Conseil supérieur des écoles de langue française, présidé par M. Laurier Carrière.

Le mandat du Conseil supérieur, qui est également celui du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, était de veiller à la planification à long terme d'un programme d'études en français de premier ordre et d'en assurer le développement. Il avait la responsabilité :
- d'interpréter les politiques appliquées dans les écoles de langue française;
- d'examiner les nouvelles politiques pour s'assurer du respect des besoins des Franco-Ontariens;
- de soumettre des recommandations au sujet de tout aspect de l'éducation des Franco-Ontariens.

En 1977, le poste de sous-ministre adjoint(e) à l'éducation en langue française fut créé et le président du Conseil supérieur y fut nommé. Par la suite, le Conseil supérieur fut réorganisé, son mandat élargi afin de comprendre l'enseignement postsecondaire et il fut rebaptisé pour devenir le Conseil de l'éducation franco-ontarienne. En novembre 1980, la ministre de l'Éducation, M^me^ Bette Stephenson, rendait publiques la réorganisation et la composition du Conseil de l'éducation franco-ontarienne.

# Mandat*

Le mandat du Conseil de l'éducation franco-ontarienne est de conseiller les ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités sur toutes les questions relatives à l'enseignement en français. D'une façon plus précise, mais sans toutefois restreindre la portée du mandat confié, le Conseil doit :
- déterminer et évaluer les questions qui se posent actuellement ou qui commencent à se poser dans la communauté franco-ontarienne et recommander aux ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités les lignes de conduite à considérer;
- examiner les lignes de conduite proposées à l'égard de l'éducation franco-ontarienne et faire part de ses observations aux ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités;
- soumettre des recommandations au ou à la ministre des Collèges et Universités en ce qui a trait à l'octroi de subventions supplémentaires pour de nouveaux services et de nouveaux programmes universitaires en français à l'intention des Franco-Ontariens;
- conseiller le ou la ministre des Collèges et Universités en ce qui concerne la planification et l'élaboration de services et de programmes en français aux paliers collégial et universitaire.

À ces fins, le Conseil établit et entretient des rapports avec le Conseil ontarien des affaires collégiales et le Conseil ontarien des affaires universitaires. Il peut en outre, si besoin est, définir et financer des projets de recherche qui n'ont pas déjà été entrepris par le ministère de l'Éducation ou le ministère des Collèges et Universités.

Le Conseil peut également consulter divers comités qui sont en mesure de l'aider dans sa tâche. Il peut prendre conseil auprès des comités composés de représentants des associations intéressées à l'éducation franco-ontarienne afin de déterminer les attentes et les besoins des francophones en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et secondaire en français. Il peut demander les avis des comités chargés des questions relatives à l'enseignement postsecondaire en ce qui concerne les services et les programmes en français qui existent et ceux qui sont proposés dans les collèges et les universités.

* Voir le décret n° 3064/80.

# Composition

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne est composé de huit membres titulaires et de trois membres d'office. Les membres titulaires, dont le président, ont droit de vote tandis que les membres d'office n'ont qu'un rôle consultatif. Sont membres d'office :

- le ou la sous-ministre adjoint(e) à l'éducation en langue française;
- le directeur ou la directrice général(e) de l'Office des affaires francophones ou la personne qu'il désigne;
- le ou la responsable de l'enseignement postsecondaire en français au ministère des Collèges et Universités ou la personne désignée par le ou la sous-ministre de ce ministère.

M. Onésime Tremblay a occupé la fonction de président du Conseil jusqu'au 30 juin 1986. Il a par la suite été remplacé par M. Marc Godbout, président actuel. Dans la liste ci-dessous, la date de départ de ceux dont le mandat s'est terminé au cours de la période dont rend compte le présent rapport est donnée entre parenthèses.

## Membres titulaires

M. Denis Fortin (31 décembre 1987)

M. Philippe Garigue (31 décembre 1986)

M. Marc Godbout, président

M^me^ Laura Gueguen-Charron (31 décembre 1986)

M^me^ Renée Lapointe

P. Laurent Larouche (30 juin 1988)

M^me^ Annette Lemelin (11 août 1988)

M^me^ Andrée Lortie

M^me^ Monique Matko

M. Maurice Perrier

M. Yves Poirier

M. Onésime Tremblay (30 juin 1986)

M. Raymond Tremblay

M^me^ Latly Vu

## Membres d'office

M. Rémy M. Beauregard, directeur général de l'Office des affaires francophones

M^me^ Mariette Carrier-Fraser, sous-ministre adjointe à l'éducation en langue française, ministère de l'Éducation

M. Lionel J. Poirier, coordonnateur général des affaires francophones, ministère des Collèges et Universités

## Secrétaire général

M. Alfred Abouchar

## Observateurs

M. Daniel Cayen, coordonnateur des services en français, ministère de la Formation professionnelle

M. Claude Décelles, coordonnateur des services en français, ministère de la Formation professionnelle (21 avril 1989)

# Activités du Conseil

Au cours de la période comprise entre le 1er avril 1986 et le 30 juin 1989, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a siégé à trente et une reprises. Il a étudié en profondeur le système d'éducation en langue française, examiné les résultats des recherches commandées, entrepris la révision de son mandat et de sa structure et accompli différentes activités pour mener à bien sa tâche. On trouvera un compte rendu de ses activités dans les pages qui suivent.

# Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne

Au cours de l'année 1987, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne s'est proposé de dresser le bilan de l'éducation en langue française pour tous les paliers d'enseignement. Il a préparé une vaste analyse de la situation et il propose, dans le *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne* publié en 1989, des modifications afin que soit offerte d'une façon plus équitable une formation de meilleure qualité aux Franco-Ontariens.

Dans le *Plan directeur*, le Conseil présente un plan d'ensemble réaliste qui répond aux besoins présents et futurs des Franco-Ontariens. Fondé sur l'acquis, le *Plan directeur* a été conçu pour servir de guide à toutes les personnes travaillant dans le secteur de l'éducation franco-ontarienne.

Dans la préparation de ce document, le Conseil a procédé à une vaste consultation afin de connaître avec précision les besoins, les intérêts et les priorités du secteur de l'éducation franco-ontarienne. Deux forums ont été organisés au cours desquels on s'est entendu sur l'urgence d'agir et les grandes priorités. Une centaine de personnes ont participé à chacun des deux forums. Les participants représentaient divers ministères, établissements d'enseignement et organismes intéressés à l'éducation.

Le premier forum a porté sur l'enseignement postsecondaire et s'est tenu les 4 et 5 mars 1988 à Ottawa. Au cours de la rencontre, les participants ont discuté des buts, des impératifs et des priorités. Ils ont examiné les conditions nécessaires à la mise sur pied d'un système d'éducation postsecondaire à l'intention des Franco-Ontariens. Il est essentiel que le milieu soit francophone. Il faut planifier attentivement les programmes en français et établir soigneusement leur contenu. De plus, l'accessibilité à ces programmes doit être assurée aux francophones des régions du nord, de l'est et du centre et on doit en confier la gestion aux francophones.

Le deuxième forum s'est tenu à Toronto les 4 et 5 novembre 1988. Les participants s'y sont penchés sur l'enseignement élémentaire et secondaire ainsi que sur les services de garde d'enfants. Le Conseil y a soumis une ébauche du *Plan directeur*. Les participants ont pu émettre leurs commentaires sur les recommandations du Conseil concernant les garderies, la pédagogie, les ressources humaines et financières, la structure administrative et la gestion aux paliers élémentaire et secondaire.

Dans le *Plan directeur* définitif, le Conseil a tenu compte autant que possible des suggestions des participants des deux forums. Un compte rendu leur a par ailleurs été envoyé.

Ces consultations ont aidé le Conseil à évaluer la situation. Dans le *Plan directeur*, il suggère une orientation à l'éducation en langue française pour les années à venir pour tous les paliers d'enseignement. Il y présente un plan d'ensemble de l'enseignement en français et propose une direction raisonnée à son évolution au sein d'un réseau autonome. Il traite aussi bien de gestion que de programmes, de ressources humaines, pédagogiques que financières, d'animation culturelle que d'éducation de l'enfance en difficulté.

Le *Plan directeur* comprend cinq volumes auxquels s'ajouteront deux autres volumes actuellement en préparation; l'un traitera de l'alphabétisation et l'autre de la formation professionnelle.

Le premier volume, *L'école franco-ontarienne. Aspirations et orientations*, est un texte de réflexion sur les particularités de l'école de langue française en Ontario.

Le deuxième volume, *L'enseignement au palier préscolaire*, propose une série de mesures pour améliorer les services de garde d'enfants en français et pour juguler l'assimilation précoce.

Le troisième volume, *L'enseignement aux paliers élémentaire et secondaire*, analyse les divers secteurs de l'éducation et son administration et suggère les modifications souhaitables pour les Franco-Ontariens.

Le quatrième volume, *L'enseignement au palier collégial*, redéfinit la mission et le rôle des collèges dans le contexte franco-ontarien.

Le cinquième volume, *L'enseignement au palier universitaire*, propose la création d'un système universitaire destiné aux Franco-Ontariens.

Le Conseil a présenté les premier, deuxième et troisième volumes au ministre de l'Éducation, M. Chris Ward, le 25 janvier 1989. Le lendemain, il a remis les quatrième et cinquième volumes à la ministre des Collèges et Universités, M^me^ Lyn McLeod.

Le *Plan directeur* a ensuite été communiqué aux médias et aux personnes travaillant dans le secteur de l'éducation franco-ontarienne. Très bien reçu, il est considéré comme un des jalons importants de la réflexion sur l'éducation en langue française.

On trouvera l'ensemble des recommandations faites par le Conseil dans le *Plan directeur* à la fin de ce rapport.

# Formation des enseignants

Au cours de 1986–1989, la formation des enseignants a retenu l'attention en Ontario. Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne s'est également intéressé à la question. Le sujet était d'autant plus important qu'on a noté une pénurie croissante d'enseignants franco-ontariens au cours de 1986–1989. Le problème est particulièrement aigu dans les régions éloignées. Des mesures énergiques doivent être prises sous peu afin d'éviter que cette pénurie ne prenne des proportions démesurées.

Le Conseil a subventionné une importante recherche sur la question et a confié l'enquête à M. Normand Frenette. Les résultats de cette recherche ont été publiés en 1988 sous le titre *Rapport de l'enquête sur les besoins des enseignants franco-ontariens en matière de formation initiale et continue*. Dans cette enquête, il fallait principalement déterminer le marché pour les cours et les programmes actuellement donnés ou envisagés par les facultés d'éducation. Grâce à l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, environ 5560 questionnaires ont été envoyés aux enseignants de 416 écoles de langue française. Des 2590 questionnaires retournés, il ressort un besoin urgent pour des cours de qualifications de base et des cours de qualifications de base additionnelles. L'examen des réponses révèle qu'il existe un certain flottement dans le choix que font les enseignants quant à l'année d'études et aux matières. Cependant, on note une demande de plus en plus forte pour les cours et les programmes de maîtrise et de doctorat en éducation.

Le *Rapport de l'enquête* a été remis au Conseil le 27 novembre 1987. Le Conseil l'a présenté par la suite aux ministères de l'Éducation et des Collèges et Universités. Le *Rapport de l'enquête* a ensuite été communiqué aux associations franco-ontariennes, aux facultés d'éducation et autres intéressés.

Le Conseil a en outre formé un comité composé des doyens des sections de langue française des facultés d'éducation et des représentants des divers groupes qui jouent un rôle important dans le monde de l'éducation. Ce comité, le Comité de la formation des enseignants, s'est réuni à plusieurs reprises pour traiter de tous les aspects reliés à la formation des enseignants franco-ontariens. Il s'est entre autres penché sur les effectifs à

l'inscription, la connaissance de la langue, le rôle des programmes d'immersion dans la pénurie d'enseignants dans les écoles de langue française. Il a de plus étudié le *Rapport final du Comité d'enquête sur la formation des enseignants* publié en 1988 par les ministères de l'Éducation et des Collèges et Universités.

Le Comité de la formation des enseignants poursuit son travail. Il continue à surveiller la situation, apporte régulièrement des correctifs ou fait des suggestions lorsque la solution du problème relève d'autres instances.

# Conséquences des programmes d'immersion

En mars 1985, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne avait commandé une recherche sur les répercussions des programmes d'immersion sur le système d'éducation en langue française. M. Louis-Gabriel Bordeleau avait été chargé de diriger l'étude dont les résultats ont été publiés en 1988 sous le titre *L'éducation française en Ontario à l'heure de l'immersion*.

L'étude traite des multiples aspects de la question. Les auteurs ont consulté les résultats d'autres recherches et les statistiques scolaires. Ils ont rencontré les principaux responsables des programmes d'immersion et du système d'éducation en langue française et ils ont également mené une enquête sur les perceptions quant aux diverses situations reliées à l'immersion et à l'éducation franco-ontarienne.

Les auteurs constatent que les écoles de langue française ont pour objectifs l'apprentissage du français langue maternelle et l'intégration de la clientèle scolaire à la culture française alors que les programmes d'immersion visent un apprentissage du français comme langue seconde doublé d'une certaine connaissance de la culture véhiculée par cette langue. Ils soulignent les dangers de la cohabitation scolaire et observent que l'intégration des programmes d'immersion et du système d'éducation franco-ontarienne, pour des raisons économiques et pédagogiques, pourrait être tout à fait néfaste à l'éducation en langue française.

# Plan de restructuration

Compte tenu de la révision du mandat du Conseil par le ministère de l'Éducation, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne s'est engagé à revoir son mandat et sa structure. Le *Plan de restructuration du CEFO* publié en 1989 a été conçu comme un outil de discussion et de dialogue. Le Conseil y propose des modifications qui devraient lui permettre de mieux répondre aux nouveaux besoins et à la nouvelle réalité de la communauté franco-ontarienne.

Le Conseil estime qu'il est important que son mandat soit toujours de veiller à la planification à long terme d'un programme d'études en français de premier ordre et d'en assurer le développement. Doté d'une structure plus complète, il pourrait toutefois approfondir l'étude des dossiers et son rôle consultatif pourrait être à la fois plus précis et plus complet. Il pourrait ainsi mieux conseiller les ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités.

La structure proposée dans le *Plan de restructuration* augmenterait l'efficacité du Conseil. Pour mener à bien des dossiers de plus en plus complexes, il faudrait que le Conseil soit doté de trois comités auxquels on attribuerait un secteur précis. Ces trois comités pourraient être les suivants :

- le comité permanent de l'enseignement élémentaire et secondaire en français, qui serait composé de six membres;
- le comité permanent de l'enseignement collégial en français, qui serait composé de cinq membres;
- le comité permanent de l'enseignement universitaire en français, qui serait composé de cinq membres.

Dans le *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne*, le Conseil avait d'ailleurs proposé qu'un conseil des services collégiaux en français responsable devant le ou la ministre des Collèges et Universités soit créé pour coordonner l'enseignement collégial en français à l'échelle de la province, définir les grandes orientations et guider les conseils d'administration des collèges de langue française. Le Conseil y avait également proposé que le gouvernement de l'Ontario voie à la création d'un conseil des services universitaires en français pour déterminer les besoins des Franco-Ontariens au palier universitaire et coordonner les activités et les programmes nécessaires à leur épanouissement. Il avait en outre suggéré que des représentants de ce conseil soient membres titulaires du Conseil de l'éducation franco-ontarienne et qu'ils assistent comme observateurs aux réunions du Conseil ontarien des affaires universitaires et que des représentants de ce dernier aient en contrepartie le même privilège. La nouvelle structure que propose le Conseil rejoint donc les recommandations faites dans le *Plan directeur*.

D'autre part, le Conseil croit qu'il doit continuer à jouer le rôle qui lui a été dévolu dans le domaine de l'enseignement élémentaire et secondaire. Le premier comité lui permettrait de poursuivre son travail dans ce domaine.

Par ailleurs, il serait important que le travail des trois comités permanents soit coordonné à un échelon supérieur. Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne jouerait ce rôle. Les membres des trois comités y siégeraient ainsi que deux autres personnes dont l'une serait chargée du dossier de la formation professionnelle et l'autre du dossier de l'alphabétisation. L'organigramme du Conseil pourrait être le suivant :

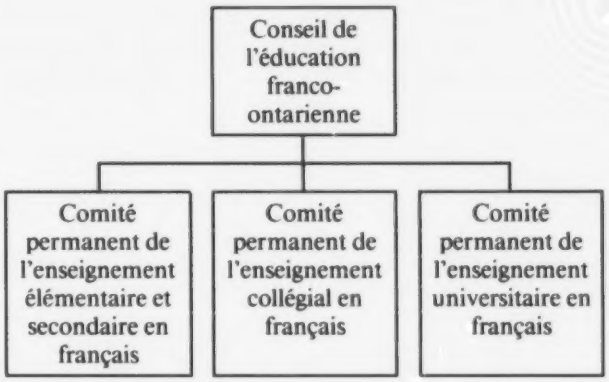
Conseil de l'éducation franco-ontarienne
Comité permanent de l'enseignement élémentaire et secondaire en français
Comité permanent de l'enseignement collégial en français
Comité permanent de l'enseignement universitaire en français

# Subventions

Au cours des trois dernières années, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a fait des recommandations à la ou au ministre des Collèges et Universités, M^me^ Lyn McLeod ou M. Gregory Sorbara, sur l'attribution de subventions supplémentaires pour les nouveaux cours et programmes en français conçus à l'intention des Franco-Ontariens.

Les universités suivantes ont bénéficié de ces subventions :
- Université d'Ottawa
- Université Laurentienne
- Collège universitaire Glendon
- Collège universitaire de Hearst
- Université de Sudbury
- Université Saint-Paul

Les sommes totales qui ont été attribuées se sont élevées à 1 900 000 $ en 1987 et à 3 622 131 $ en 1988. Le Conseil a recommandé des subventions totalisant 2 369 010 $ pour l'année 1989.

Les sommes versées ont surtout été consacrées à l'extension des programmes en français dans les domaines de la santé, du droit et des services sociaux.

# Forums

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a organisé, aux dates indiquées, les deux forums suivants :
- Forum du 4 et 5 mars 1988
  - Enseignement aux paliers collégial et universitaire
- Forum du 4 et 5 novembre 1988
  - Enseignement aux paliers élémentaire et secondaire et services de garde d'enfants

# Rencontres avec les ministres

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a rencontré, aux dates indiquées, les ministres suivants :

- Le 11 décembre 1986
  M. Sean Conway, ministre de l'Éducation
  M. Gregory Sorbara, ministre des Collèges et Universités
- Le 28 janvier 1987
  M. Bernard Grandmaître, ministre délégué aux Affaires francophones
- Le 25 mars 1987
  M. Gregory Sorbara, ministre des Collèges et Universités
- Le 27 janvier 1988
  M. Chris Ward, ministre de l'Éducation
- Le 24 février 1988
  M^me^ Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités
- Le 25 janvier 1989
  M. Chris Ward, ministre de l'Éducation
- Le 26 janvier 1989
  M^me^ Lyn McLeod, ministre des Collèges et Universités

# Comités et conseils

Le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a pris part, entre autres, aux délibérations des groupes suivants :

- Conseil des Collèges et Universités
- Comité de la formation des enseignants
- Comité de la 6^e^ table de Vision 2000
- Comité des subventions
- Comité de la restructuration

Le Conseil a également présidé les réunions du Conseil des présidents des organismes franco-ontariens en éducation. Les membres de ce conseil se réunissent tous les mois pour étudier les dossiers d'actualité et pour s'entendre sur une position commune. La liste des membres du Conseil des présidents est donnée ci-dessous.

## Membres du Conseil des présidents des organismes franco-ontariens en éducation

Les personnes suivantes faisaient partie du Conseil des présidents des organismes franco-ontariens en éducation au 30 juin 1989.

M^me^ Élise Beauregard, présidente de l'Association des cadres francophones des collèges communautaires de l'Ontario

M^me^ Lucie Boileau, présidente de Direction Jeunesse

M. Raymond Chénier, président de l'Association des surintendantes et des surintendants franco-ontariens

M^me^ Isabelle de Courville-Nicol, présidente de la Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien

M^me^ Ginette Gratton, directrice générale de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario

M. Jacques Hallé, président de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

M. Normand Lapointe, président intérimaire de l'Association des professeurs francophones des collèges ontariens

M. Ronald Marion, président de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario

M. Pierre Pellerin, président de la Fédération des associations de parents et d'instituteurs de langue française de l'Ontario

M. Carmel Roy, directeur du Conseil d'éducation catholique pour les francophones de l'Ontario

M. Jean-Paul Scott, directeur général du Conseil d'éducation catholique pour les francophones de l'Ontario

M^me^ Rolande Soucie, présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario

# Recommandations du *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne*

En 1989, le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a présenté aux ministres de l'Éducation et des Collèges et Universités le document en cinq volumes intitulé *Plan directeur de l'éducation franco-ontarienne*. On trouvera dans les pages suivantes les recommandations qui y sont faites.

# Deuxième volume

Les recommandations suivantes sont comprises dans le deuxième volume intitulé *L'enseignement au palier préscolaire*.

1. Que le gouvernement de l'Ontario reconnaisse que les services de garde d'enfants en français sont indispensables pour soutenir, développer et sauvegarder le patrimoine, comme il est énoncé dans le préambule de la *Loi de 1986 sur les services en français*.

2. Que le ministère des Services sociaux et communautaires, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, élabore une politique particulière en matière d'expansion des garderies de langue française qui favorise l'ouverture de ces garderies dans toutes les régions de la province et qui stabilise leur existence.

3. Que des services spécialisés destinés à l'enfance en difficulté soient disponibles en français pour les enfants francophones d'âge préscolaire.

4. Que le ministère des Services sociaux et communautaires, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, établisse un programme de rattrapage favorisant la création de garderies en milieu scolaire en prenant les mesures ci-dessous.

   a) Que les locaux vacants dans les écoles soient rénovés.

   b) Que des subventions d'immobilisations soient attribuées aux conseils scolaires pour l'achat de complexes modulaires.

   c) Que des subventions d'immobilisations soient attribuées aux conseils scolaires pour la construction d'annexes aux édifices scolaires existants.

   d) Qu'un nombre de places qui tient compte de la population desservie (par exemple, pour les écoles régionales) soit attribué aux garderies.

   e) Qu'on s'assure que les dispositions de la partie XI de la *Loi sur l'éducation*, notamment au niveau des comités d'admission, s'appliquent intégralement.

5. Que le gouvernement de l'Ontario réserve une enveloppe budgétaire spéciale pour que les ministères de l'Éducation et des Services sociaux et communautaires puissent mettre en œuvre leurs politiques d'expansion des services de garde d'enfants en français.

6. Que les ministères de l'Éducation et des Services sociaux et communautaires, de concert avec les municipalités, révisent les critères de subvention aux garderies de langue française de façon à tenir compte des dépenses propres à la prestation de services en français et des coûts du transport des enfants francophones vers des garderies de langue française.

7. Que le ministère des Services sociaux et communautaires, de concert avec le ministère de l'Éducation et l'Office des affaires francophones, favorise la création d'un comité provincial des garderies de langue française, responsable à la fois de l'échange d'informations entre les organismes et de la création et du maintien des liens avec la collectivité.

8. Que le ministère des Collèges et Universités et le comité provincial des garderies de langue française se chargent de planifier la formation postsecondaire en éducation de la petite enfance et de mettre sur pied à la fois un programme d'incitation aux études dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et un programme favorisant le maintien du personnel francophone qualifié dans les garderies existantes et que des garderies-écoles soient mises sur pied dans les collèges de langue française de l'Ontario.

9. Que des ressources financières supplémentaires soient mises à la disposition des garderies de langue française afin qu'elles puissent acquérir le matériel didactique nécessaire à la mise sur pied de programmes de qualité en français.

10. Que le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques soit chargé d'élaborer, de produire et de diffuser du matériel didactique pour les garderies.

11. Que des subventions supplémentaires soient attribuées aux conseils scolaires désireux de mettre sur pied des maternelles ou des jardins d'enfants ou les deux à plein temps dans le but de fournir un rattrapage linguistique et de favoriser l'adaptation sociale des enfants francophones.

# Troisième volume

Les recommandations suivantes sont comprises dans le troisième volume intitulé *L'enseignement aux paliers élémentaire et secondaire*.

**1.** Qu'une politique provinciale faisant état des orientations propres à l'éducation en langue française soit élaborée dans une circulaire et que la *Loi sur l'éducation* et les règlements soient modifiés de façon à refléter la terminologie et l'orientation franco-ontarienne.

**2.** a) Qu'on veille à ce que tous les programmes-cadres répondent aux orientations établies par la nouvelle politique provinciale en matière d'éducation en langue française.

b) i) Qu'une direction des programmes en français soit créée avec le mandat de planifier, d'élaborer, de coordonner, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes à l'échelle de la province.

ii) Qu'on veille à ce que la nouvelle direction relève d'un ou d'une francophone assisté(e) par une équipe d'agents d'éducation francophones spécialisés dans les différentes disciplines des programmes scolaires.

c) Que des équipes de gestion de projet soient mises sur pied pour chaque programme-cadre et qu'il soit fait en sorte que ces équipes relèvent de la direction des programmes en français et des bureaux régionaux dans le but de coordonner les activités de mise en œuvre au niveau régional.

d) i) Que les services consultatifs en français soient restructurés et que la coordination de leurs activités soit transférée à la direction des programmes en français.

ii) Que les services consultatifs en français soient dotés de conseillers pédagogiques spécialisés dans toutes les matières et pour tous les cycles.

e) i) Que des groupements régionaux, par l'entremise de chaque bureau régional du ministère de l'Éducation, soient mis en place afin d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes et des plans d'études à la suite de la parution des nouveaux programmes-cadres.

ii) Que les crédits nécessaires à la mise sur pied et au fonctionnement des groupements régionaux soient attribués aux bureaux régionaux.

iii) Que les crédits nécessaires à l'élaboration de programmes soient attribués à chaque équipe de gestion de projet.

iv) Que les crédits nécessaires à l'élaboration de programmes et de plans d'études soient attribués à chaque équipe de gestion de projet en collaboration avec les conseils scolaires participants pour les ressources financières, humaines et matérielles.

**3.** a) i) Que la coordination des programmes d'élaboration de matériel didactique soit confiée à la direction des programmes en français.

ii) Que les crédits affectés à l'élaboration de matériel didactique en français soient augmentés et que la promotion des ressources humaines nécessaires à l'élaboration de ce matériel soit favorisée.

iii) Que l'ensemble du programme soit axé sur la préparation de matériel didactique original en français et que la conception de ce matériel didactique soit confiée aux éducateurs francophones.

b) i) Que la coordination des programmes d'élaboration de didacticiels soit confiée à la direction des programmes en français.

ii) Que les crédits affectés à l'élaboration de didacticiels en français soient augmentés et que la promotion des ressources humaines nécessaires à l'élaboration de ces didacticiels soit favorisée.

iii) Que l'ensemble du programme soit axé sur la préparation de didacticiels originaux en français et que la conception de ces didacticiels soit confiée aux éducateurs francophones.

c) i) Qu'on veille à ce que la section de langue française du Centre d'études indépendantes relève dorénavant de la direction des programmes en français et que trois centres actifs dans les trois régions du nord, de l'est et du centre soient mis en place.

ii) Qu'on veille à ce que la section de langue française responsable de l'enseignement à distance relève aussi de la direction des programmes en français.

iii) Qu'une étude de marché pour déterminer les besoins en matière de services et de cours en français soit effectuée et que, par la suite, on veille à ce que le Centre d'études indépendantes offre la gamme complète de ces cours.

d) i) Que le mandat du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques soit revu en fonction d'une centralisation provinciale des ressources pédagogiques en français.

ii) Que les crédits affectés au Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques soient augmentés en fonction de ses responsabilités accrues.

e) Que l'utilisation des ressources techniques en éducation de la chaîne française de TVOntario soit encouragée.

f) Qu'on veille à ce que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, encourage la création de petites et de moyennes entreprises de langue française en Ontario dans les domaines de l'édition de manuels scolaires, de la préparation de didacticiels et de la production de matériel de soutien dans le domaine de l'éducation.

g) Qu'un programme de création et d'expansion des bibliothèques et des centres de documentation scolaire pour usage communautaire soit mis sur pied en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre dans chacune des écoles de langue française de l'Ontario soient attribués.

**4.** a) i) Que le programme de formation initiale des enseignants soit revu en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités et qu'on veille à ce que les critères d'admission et de sélection des candidats, l'élaboration des programmes et la délivrance des brevets d'enseignement respectent les besoins et la spécificité de la communauté francophone et ce, dans le contexte de la révision actuelle de la formation initiale et continue des enseignants.

ii) Que, en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, les politiques nécessaires soient établies afin que tous les enseignants francophones formés par les facultés d'éducation ou reconnus par le ministère de l'Éducation maîtrisent la langue française parlée et écrite, possèdent une connaissance approfondie des diverses méthodes pédagogiques enseignées et s'engagent à promouvoir le rôle de l'école de langue française en Ontario dans sa spécificité, sa culture et la pluralité de la communauté qu'elle dessert.

iii) Qu'un mécanisme de coordination pour restructurer, normaliser et réorienter les programmes de formation continue et de qualifications additionnelles des enseignants soit mis en place en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités.

b) Que le régime de bourses d'études accordées aux éducateurs francophones soit modifié afin d'en inciter un plus grand nombre à poursuivre des études supérieures en éducation, notamment dans les domaines de l'élaboration de programmes, de la mesure et de l'évaluation et de l'informatique scolaire.

c) Que le rapport élèves-enseignant(e) en vigueur dans les écoles de langue française en Ontario soit étudié en fonction de sa pertinence en situation d'éducation en milieu minoritaire.

d) Que le problème de l'avancement des enseignants dans les écoles de langue française soit étudié en collaboration avec les conseils scolaires et les associations d'enseignants.

e) Que les programmes de formation professionnelle en français qui concernent les programmes de qualifications additionnelles en éducation offerts dans les collèges communautaires soient créés en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités.

f) Qu'on s'assure que les enseignants qui viennent des autres provinces suivent des cours d'appoint pour s'initier à la culture franco-ontarienne.

g) Qu'une enquête systématique et exhaustive des besoins des Franco-Ontariens dans le domaine de l'enfance en difficulté soit menée.

h) Que le mandat du Centre Jules-Léger soit étendu afin de répondre aux besoins des Franco-Ontariens de toute la province dans le domaine de l'enseignement à l'enfance en difficulté.

i) Que la formation en cours d'emploi des enseignants soit accrue afin qu'ils puissent reconnaître l'existence de difficultés, les reconnaître et y remédier par des interventions appropriées.

5. a) Qu'un nombre de journées communes de perfectionnement professionnel pour toutes les écoles de langue française soit fixé et que les ressources financières et humaines nécessaires à une concertation pédagogique à l'échelle régionale ou provinciale soient attribuées.

b) Qu'on voie à ce que les conseils scolaires offrent des classes de rattrapage linguistique aux élèves francophones qui ont une connaissance insuffisante du français et qui ne peuvent pas fonctionner adéquatement dans les cours ordinaires et que les crédits nécessaires à cette fin soient attribués aux conseils scolaires.

c) Que le programme «Monde du travail» soit reconnu, de concert avec le ministère des Collèges et Universités, comme une priorité dans le contexte de l'éducation en langue française et que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre lui soient attribués.

d) Que, dans un premier temps, la mise en place de la technologie informatique dans les écoles de langue française soit accélérée et que, dans un deuxième temps, la technologie propre au domaine des télécommunications soit ajoutée.

e) Que le programme d'éducation coopérative à l'intention des élèves francophones soit révisé et restructuré en fonction des besoins des jeunes et de la réalité francophone du monde des affaires et que des crédits additionnels pour remédier à ses lacunes soient attribués.

f) Qu'un centre de leadership de langue française desservant la province soit mis sur pied et que le mandat et les crédits nécessaires à son bon fonctionnement lui soient attribués.

6. a) Que la position du gouvernement face à la gestion scolaire par les francophones à l'échelle de la province soit connue dans les plus brefs délais.

b) Qu'une commission de mise en œuvre des conseils scolaires de langue française soit mise sur pied.

c) Que le mandat de cette commission soit élaboré conjointement avec le Conseil de l'éducation franco-ontarienne et les organismes intéressés.

d) Que des mesures législatives soient élaborées pour permettre aux régions ou aux conseils scolaires qui le désirent de mettre sur pied des conseils scolaires de langue française.

e) Que les régions et les conseils scolaires intéressés soient consultés systématiquement.

f) Qu'on s'assure que la coordination provinciale de tous les services en français relève du ou de la sous-ministre adjoint(e) à l'éducation en langue française.

g) Que les bureaux régionaux du ministère soient restructurés de façon à assurer aux agents d'éducation francophones une plus grande autonomie et une plus grande latitude en ce qui concerne les services éducatifs régionaux offerts en français.

7. a) i) Qu'un comité interministériel soit mis sur pied en collaboration avec le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Culture et des Communications dans le but d'élaborer un plan de développement de l'école communautaire de langue française.

ii) Que la mise en œuvre et le financement de ce plan de développement soient assurés en collaboration avec les conseils scolaires.

b) Que des programmes de leadership destinés aux élèves du secondaire franco-ontarien soient mis sur pied et financés.

c) Que, à des fins de subvention, les cours d'intérêt général en français soient reconnus dans les subventions générales de 1989.

# Quatrième volume

Les recommandations suivantes sont comprises dans le quatrième volume intitulé *L'enseignement au palier collégial*.

1. Que le ministère des Collèges et Universités reconnaisse le rôle particulier de l'enseignement collégial en français en matière d'épanouissement social et communautaire.

2. Que le ministère des Collèges et Universités reconnaisse le principe de l'autogestion au palier collégial par et pour les francophones.

3. Qu'un collège de langue française soit mis sur pied avant 1991 dans chacune des régions suivantes : l'est, le nord et le sud.

4. Qu'une commission provinciale de mise en œuvre des collèges de langue française soit mise sur pied pour coordonner la création des trois collèges.

5. Que la commission provinciale de mise en œuvre des collèges de langue française détermine, en collaboration avec les régions, un protocole de concertation qui tienne compte de la rationalisation de l'offre et de l'élaboration de mandats particuliers.

6. Qu'un conseil des services collégiaux en français responsable devant le ou la ministre des Collèges et Universités soit créé.

7. Qu'un poste de sous-ministre adjoint(e) aux affaires francophones soit créé au ministère des Collèges et Universités.

8. Qu'une direction des affaires collégiales de langue française, qui relève du ou de la sous-ministre adjoint(e) aux affaires francophones, soit créée au ministère des Collèges et Universités.

9. Qu'une campagne de publicité et de promotion, conçue et réalisée dans le cadre d'«Éduc-action», soit mise sur pied à l'échelle de la province pour informer les francophones de l'existence et des avantages des services et des programmes offerts par les collèges de langue française.

10. Que la direction des affaires collégiales de langue française élabore et mette en œuvre un plan provincial de création de nouveaux programmes et d'expansion des programmes actuels pour le palier postsecondaire.

11. Que la direction des affaires collégiales de langue française, en collaboration avec les groupes et les industries concernés, mette à jour la liste des profils d'emploi dans le secteur de la haute technologie pour les prochaines années en fonction des priorités et des mesures gouvernementales et de manière que les collèges de langue française puissent mettre sur pied des programmes appropriés.

12. Que la commission provinciale de mise en œuvre des collèges de langue française charge un des trois collèges de langue française d'assurer la formation polytechnique des francophones.

13. Que la commission provinciale de mise en œuvre des collèges de langue française charge un des trois collèges de langue française d'offrir des programmes à forte composante technologique dans le secteur des sciences de la santé.

14. Que les collèges de langue française entreprennent une étude des besoins dans chacune des trois régions de l'est, du nord et du sud pour définir les populations cibles, déterminer les objectifs de croissance et établir un programme de développement régional et de promotion des services d'éducation permanente.

15. Que le conseil des services collégiaux en français crée un comité consultatif chargé d'exercer les pressions nécessaires auprès des gouvernements fédéral et provincial pour assurer la mise en place de programmes de formation professionnelle répondant aux besoins des francophones.

16. Que des centres d'alphabétisation soient mis sur pied dans chacun des trois collèges.

17. Qu'un comité consultatif regroupant des représentants des trois collèges de langue française soit créé au sein de la direction des affaires collégiales de langue française pour faire des recommandations sur tous les aspects de l'enseignement à distance.

**18.** Que, lors de la création des collèges de langue française, un des collèges reçoive le mandat de mettre sur pied un centre des médias.

**19.** Que, lors de la création des collèges de langue française, un des collèges reçoive le mandat de mettre sur pied un centre de recherche et de mise au point de didacticiels et de logiciels outils.

**20.** Que, lors de la création des collèges de langue française, un des collèges reçoive le mandat de mettre sur pied un centre de mise au point d'instruments d'évaluation.

**21.** Que des centres d'apprentissage soient mis sur pied dans chacun des collèges pour venir en aide à ceux qui éprouvent des difficultés dans diverses matières, à l'exception du français, et principalement dans les domaines des mathématiques et des sciences.

**22.** Que des résidences pour étudiants soient construites, compte tenu des mandats particuliers des collèges, pour favoriser la vitalité du milieu, atténuer les problèmes de dispersion et établir des concentrations d'étudiants francophones.

**23.** Que les bourses qui favorisent la poursuite des études en français soient majorées afin d'augmenter le taux de participation des francophones à des programmes offerts en français.

**24.** Que la direction des affaires collégiales de langue française crée des mécanismes de concertation avec le palier secondaire.

**25.** Que le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques soit chargé de la diffusion du matériel didactique.

**26.** Que les ressources du Fonds de développement de matériel didactique soient augmentées afin d'assurer l'élaboration de nouveaux programmes en français et que ces fonds servent aussi à la mise au point de toutes les activités de formation.

**27.** Que les fonds gérés par le conseil des services collégiaux en français au titre de la réalisation de projets de production de matériel didactique soient octroyés dans une perspective de planification et de développement à long terme.

**28.** Que les fonds spéciaux mis à la disposition des collèges pour l'achat, la traduction ou l'adaptation de ressources didactiques soient augmentés afin d'assurer l'élaboration de nouveaux programmes.

**29.** Que les ressources du Fonds de Perperfra soient augmentées annuellement pour répondre aux besoins en matière de perfectionnement du personnel cadre, des professeurs et du personnel de soutien.

**30.** Que le mandat du Fonds de Perperfra soit élargi de manière à subventionner la participation des francophones à des activités de perfectionnement qui se déroulent en anglais ou à l'extérieur du pays.

**31.** Que la direction des affaires collégiales de langue française, en collaboration avec les collèges de langue française, fasse une analyse des besoins en matière de formation des professeurs des collèges et élabore une stratégie de perfectionnement professionnel.

**32.** Que le conseil des services collégiaux en français présente des observations aux universités pour que les programmes de maîtrise en éducation offerts en français prennent en considération les besoins en matière de formation des professeurs du palier collégial.

**33.** Que le centre provincial de leadership en éducation se donne comme objectif de répondre aux besoins du système collégial en matière de formation des cadres.

**34.** Que la notion de rattrapage soit acceptée comme un principe fondamental en ce qui concerne la fixation des crédits devant être affectés à la création des collèges de langue française.

**35.** Que le ministère des Collèges et Universités crée un fonds spécial permanent pour l'élaboration et l'expansion des programmes en français.

**36.** Que le ministère des Collèges et Universités mette en œuvre le nouveau mécanisme de financement additionnel pour les programmes en français.

**37.** Que le ministère des Collèges et Universités élargisse la portée de ce mécanisme afin de pouvoir financer toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage : palier postsecondaire, programmes courts, activités à temps partiel, etc.

# Cinquième volume

Les recommandations suivantes sont comprises dans le cinquième volume intitulé *L'enseignement au palier universitaire*.

1. Que le gouvernement de l'Ontario reconnaisse sa responsabilité en ce qui concerne la prestation de services et de programmes universitaires à sa minorité francophone.

2. Que le gouvernement de l'Ontario reconnaisse le principe d'autogestion des services et des programmes universitaires par la minorité et que l'objectif du gouvernement soit de voir à l'établissement de structures universitaires respectant ce principe.

3. Que le gouvernement de l'Ontario accorde la priorité à la création d'un réseau universitaire de services et de programmes en français.

4. Que le ministère des Collèges et Universités prenne les mesures nécessaires pour promouvoir l'enseignement postsecondaire en langue française afin que le taux de participation des Franco-Ontariens aux études universitaires atteigne, aux cours des prochaines années, celui des anglophones de la province.

5. a) Que le ministère des Collèges et Universités n'accorde la désignation aux termes de la *Loi de 1986 sur les services en français* qu'aux établissements universitaires qui offrent à la communauté francophone un milieu culturel de langue française et qui lui permettent de gérer les services et les programmes en français.

   b) Que les fonds destinés à l'enseignement en français soient affectés aux établissements désignés.

6. Que le ministère des Collèges et Universités reconnaisse le principe de la gestion des services et des programmes en français par les francophones et qu'il voie à l'établissement de structures universitaires respectant ce principe d'autogestion.

7. Que le ministère des Collèges et Universités mette en place les mécanismes et les crédits nécessaires à la constitution d'un réseau d'enseignement à distance en français.

8. Que le ministère des Collèges et Universités adopte, en ce qui concerne l'expansion des services universitaires en français, un plan comprenant les priorités suivantes : (1) le maintien des cours et des programmes actuels, (2) le parachèvement des programmes n'existant que partiellement en français, (3) la création de nouveaux programmes et (4) l'établissement d'une infrastructure pour appuyer la création de services d'enseignement, de recherche et d'appui aux étudiants.

9. Que le ministère des Collèges et Universités adopte la politique d'établir dans les régions de l'est, du nord et du sud les programmes de base en français et s'assure que les programmes spécialisés et les programmes professionnels pertinents existent en français dans au moins une de ces régions.

10. a) Que le gouvernement de l'Ontario voie à la création d'un conseil des services universitaires en français dont le mandat serait de déterminer les besoins de la communauté franco-ontarienne au palier universitaire et de coordonner les activités et les programmes provinciaux nécessaires à l'épanouissement de cette communauté.

    b) Que les représentants de ce conseil siègent au Conseil de l'éducation franco-ontarienne à titre de membres avec droit de vote.

    c) Que des représentants de ce conseil siègent au Conseil ontarien des affaires universitaires et que des représentants de ce dernier siègent à ce conseil et ce, à titre d'observateurs dans les deux cas.

11. Que le ministère des Collèges et Universités mette en place les mécanismes et les crédits nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan de formation de professionnels francophones, en particulier dans les secteurs de la santé et des services sociaux.

12. Que le ministère des Collèges et Universités accorde la priorité à l'établissement de programmes en français dans les domaines des sciences et de la technologie et qu'il leur affecte les crédits nécessaires.

**13.** a) Que le ministère des Collèges et Universités, en collaboration avec les universités désignées, voie à l'élaboration d'un plan de formation d'un corps professoral de langue française.

b) Que le ministère des Collèges et Universités assure le financement adéquat de ce plan de formation.

**14.** Que le ministère des Collèges et Universités établisse un régime de subventions visant à permettre l'élaboration et le financement du matériel didactique destiné aux cours universitaires donnés en français.

**15.** Que le ministère des Collèges et Universités crée un fonds provincial de recherche à l'intention des chercheurs francophones.

**16.** Que le ministère des Collèges et Universités s'assure qu'un milieu propice à l'épanouissement de la vie française existe dans les établissements qui présentent leur plan de désignation.

**17.** a) Que le ministère des Collèges et Universités voie à ce que des mesures concrètes soient prises pour inciter les Franco-Ontariens à fréquenter l'université.

b) Que le ministère des Collèges et Universités exige des établissements voulant être désignés aux termes de la *Loi de 1986 sur les services en français* qu'ils s'engagent à prendre des mesures concrètes favorisant l'accès des Franco-Ontariens à leurs programmes.

**18.** Que le gouvernement établisse, dans son régime d'aide aux universités ontariennes, une enveloppe distincte comprenant tous les crédits affectés à l'enseignement universitaire en français.

**19.** a) Que le ministère des Collèges et Universités crée un poste de sous-ministre adjoint(e) aux affaires francophones.

b) Que le ministère des Collèges et Universités crée une direction des affaires universitaires de langue française, qui relève du ou de la sous-ministre adjoint(e) aux affaires francophones.